

1er janvier

Le jour de l'an



S'il nous est évident aujourd'hui que le premier jour de notre année civile commence le 1er janvier, il n'en a pas toujours été ainsi.

Au VI^{ème} et VII^{ème} par exemple l'année débutait le 1^{er} mars. C'est **Jules César** qui en remplaçant le calendrier lunaire par le calendrier solaire a instauré cette date.

Sous **Charlemagne** au IX^{ème} siècle c'est à Noël qu'on célébrait le jour de l'an et sous les Capétiens c'est le jour de Pâques qui démarrait l'année.

C'est au roi Charles IX que nous devons de voir notre année débuter le 1^{er} janvier. Cette date fut ratifiée en 1564 par *l'édit du Roussillon*. Cette décision fut étendue quelques années plus tard, en 1622, par le pape Grégoire XII qui généralisa cette date à l'ensemble du monde catholique.

Il faudra néanmoins attendre 1810 pour que ce jour de l'an soit férié. C'est un arrêté du conseil d'Etat du 23 mars 1810 qui fixe le calendrier que nous connaissons aujourd'hui.

En 2015 : jeudi 1er janvier

En 2016 : vendredi 1er janvier